

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT) sur les effets non intentionnels de la TIS, de la TII et de la technique de remplacement

10.8.2026 - | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation

L'Anses lance un appel à candidatures d'experts scientifiques afin de procéder à la constitution d'un groupe de travail (GT) sur les effets non intentionnels de la TIS, de la TII et de la technique de remplacement.

Du 10 août 2026 au 21 septembre 2026

Face à l'augmentation des cas d'arboviroses liées aux moustiques *Aedes* (dengue, chikungunya, Zika, etc.), de nouveaux outils de lutte antivectorielle (LAV) tels que les techniques de l'insecte stérile (TIS), de l'insecte incompatible (TII), leurs variantes combinées (TIS-TII) et renforcées (TIS et TII renforcée) ou la technique de remplacement sont aujourd'hui déployées à l'international et leur utilisation a d'ores et déjà débuté dans certains territoires français. Le recours croissant à ces techniques s'explique par les enjeux potentiels sanitaires et socio-économiques des arboviroses (Anses, 2024) et par les limites des approches conventionnelles, en particulier la résistance des moustiques vecteurs aux insecticides. Aussi, le déploiement de ces techniques constitue une piste à investiguer pour lutter contre les risques liés à la propagation vectorielle sans recourir aux biocides.

Ces approches peuvent cependant induire des effets non intentionnels (ENI) sur les écosystèmes et les populations de moustiques.

L'expertise collective menée par l'Anses relative à l'évaluation de l'efficacité et des risques pour la santé des écosystèmes de techniques de LAV alternatives à la lutte chimique (2023-SA-0126)[1] a qualifié l'efficacité des différentes techniques, et également conduit à identifier une première liste d'ENI potentiels, tout en soulignant le peu de connaissances disponibles.

Dans ce contexte et dans un objectif d'encadrement des déploiements opérationnels de ces techniques en France, l'Anses a été saisie par la Direction générale de la santé (DGS) et la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) pour compléter l'état des lieux préliminaire sur les effets non intentionnels de la TIS, de la TII et de la technique de remplacement et proposer des indicateurs et modalités de surveillance des ENI associés à ces techniques.

Le travail consistera notamment à :

- établir une liste des ENI reconnus ou potentiels de chacune de ces techniques,

- décrire leurs conséquences sur la santé humaine, animale et l'environnement,
- établir une liste d'ENI à surveiller en fonction de critères à définir notamment au regard des alternatives (moyens de lutte existant ou absence de lutte),
- pour ces ENI pertinents, identifier des indicateurs et leurs modalités de surveillance/collecte accompagnant le déploiement sur le terrain, ou - à défaut - des lignes directrices permettant de les déterminer.

Pour enrichir ce travail, le GT pourra également s'appuyer sur les données existantes relatives à ces techniques appliquées à d'autres insectes.

L'Anses souhaite créer un groupe de travail multidisciplinaire (lutte antivectorielle, lutte biologique, entomologie, santé des écosystèmes, écologie des communautés, méthodes de construction et analyse d'indicateurs, politique environnementale) afin de traiter cette question sous ses différents aspects, et publie dans cet objectif un appel à candidatures d'experts.

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses sur la lutte antivectorielle notamment (i) la TIS, la TII, et la technique de remplacement (ii) la biologie et l'écologie des moustiques (iii) les risques associés à ces techniques pour la santé des écosystèmes.

Les personnes compétentes intéressées peuvent consulter ci-dessous les informations relatives à l'appel à candidatures et aux compétences recherchées.

- Rôle et Missions
- Compétences recherchées

Les candidatures sont constituées de quatre documents :

- un formulaire de candidature/lettre de motivation à télécharger et à compléter ;
- un CV détaillé ;
- une liste de travaux et publications scientifiques ;
- une déclaration d'intérêts.

Les candidatures seront déposées en ligne au plus tard le 21 septembre 2026 en suivant le lien : <https://dpi-declaration.sante.gouv.fr/dpi-webapp/app/candidature/index/gt-eni-tis-tii-4889>

À partir de ce lien, les candidats pourront :

- déposer en ligne le formulaire de candidature/lettre de motivation, leur CV et la liste des travaux et publications scientifiques ;
- compléter en ligne leur déclaration d'intérêts (nota : la déclaration d'intérêts sera rendue publique pour les experts retenus à l'issue du processus – elle mentionne tout lien d'intérêts, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont les produits ou procédés entrent dans le champ de compétence de l'Agence, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs, voir infra le cadre déontologique de l'Anses) ;
- consulter le guide simplifié pour candidater.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse suivante : candidatures.gt-ENI-TIS-TII@anses.fr

Pour en savoir plus :

Consulter les documents de référence sur la conduite de l'expertise à l'Anses :

- Tout savoir sur "Le cadre déontologique" à l'Anses, en particulier :
 - o Code de déontologie de l'expertise de l'Anses (pdf)
 - o Principes fondamentaux et points clés de l'expertise collective à l'Anses (pdf)
 - o Guide d'analyse des liens d'intérêts (pdf)
 - o Lignes directrices pour l'analyse des liens d'intérêts intellectuels (pdf)
- Tout savoir sur "Comprendre l'expertise collective" à l'Anses
- Rémunération des experts de l'Anses (pdf)
- Critères et procédure de nomination des experts de l'Anses suite à un appel à candidature (pdf)
- L'expertise à l'Anses : Informations générales (pdf)

[1] <https://www.anses.fr/fr/content/BIOTECHS-2023-SA-0126-RA>

<https://www.anses.fr/fr/content/appel-candidatures-dexperts-pour-la-constitution-dun-groupe-de-travail-gt-sur-les-effets>